

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

<b>DELIBERATION n°2026_27</b>				<u>Séance du 22 avril 2026</u>
<b>Nombre du Conseil municipal</b>				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	20	23	

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 10 avril 2026 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

**Présents :** AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine

**Absents excusés :** GUYOT Sylvain (a donné pouvoir à GONNET André) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; VASSEUR Jeanne (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

**Absents :**

**Secrétaire de Séance :** William GUITTON

**Début de séance :** 20h30

**Délibération n°2026\_27 :** Cession de foncier agricole

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1 ;

**Vu** l'avis du service des Domaines en date du 25 février 2026 ;

Monsieur Pierre-Antoine RIGOUT, adjoint chargé de la transition environnementale, expose au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique agricole et forestière, la Commune mène une démarche de protection et de valorisation des espaces agricoles et forestiers. Cette démarche passe notamment par la réalisation d'acquisitions et de cessions foncières. En effet, ces dernières

peuvent faciliter l'accès à la propriété à des agriculteurs, pour certains déjà exploitants sur la commune.

Dans ce contexte, des négociations ont été menées avec Madame FORNER Solvey et Monsieur BASTIEN Clément, dirigeants du Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) LES JARDINS DU CHEMIN, actuellement exploitants en maraîchage Bio par l'intermédiaire d'un bail rural conclu avec la commune d'un terrain contigu aux parcelles suivantes, dont les détails sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-annexé :

- D 1168

- D 1169

L'ensemble de ces deux parcelles représente une contenance totale de 715 m<sup>2</sup>.

A l'origine, ces parcelles faisaient l'objet d'un bail rural verbal conclu avec un autre agriculteur de la commune, lequel n'en assurait plus l'exploitation. Ce bail a été résilié à compter du 1er août 2025 afin de libérer les parcelles non valorisées et de permettre leur cession à des agriculteurs dont l'exploitation est contiguë à celles-ci. La Commune a ainsi proposé aux dirigeants du GAEC LES JARDINS DU CHEMIN d'acquérir ces parcelles, proposition qu'ils ont acceptée par écrit en date du 6 janvier 2026. Les négociations amiables ont abouti à la fixation d'un prix de de 0,50€/m<sup>2</sup>.

Le prix d'acquisition total pour l'ensemble de ces parcelles s'élève ainsi à 357 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte, pris en charge par les acquéreurs comme le veut l'usage.

Après cet exposé, il est donc proposé au conseil municipal :

- **De céder** les parcelles cadastrées au GAEC LES JARDINS DU CHEMIN, pour une contenance totale de 715 m<sup>2</sup>, au prix convenu avec les acquéreurs de 357 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte,
- **D'autoriser** le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Antoine RIGOUT, adjoint en charge de la transition environnementale,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de céder les parcelles cadastrées énumérées en annexe 1, pour une contenance totale de 715 m<sup>2</sup>, au prix convenu avec les acquéreurs de 357 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte,

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Le Touvet, le 23 avril 2026  
Le Maire,  
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 avril 2026



**ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF**

N° parcelle	Zonage	Nature de la parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Prix global (€)
D 1168	A	Terres agricoles	360	0,5	180
D 1169	A	Terres agricoles	354	0,5	177
			<b>715 m<sup>2</sup></b>		<b>357 €</b>

## ANNEXE 2 : ETAT PARCELLAIRE DES ACQUISITIONS PROJETEES

